



## COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

### **A V I S**

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024, le Conseil général a pris les arrêtés suivants :

- Demande d'un crédit de CHF 110'000.- pour la réfection du bâtiment des FAR, 1<sup>ère</sup> étape ;
- Demande d'un crédit de CHF 25'000.- pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales, mesure du PGEE.

La réfection des chemins de l'Harmont et de La Bonne-Fontaine seront réalisés cette année ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

Prochaines séances du Conseil général :

Mercredi 05 juin 2024 pour la présentation des comptes 2023.

Mercredi 12 juin 2024 pour la mise en place des nouvelles autorités pour la législature 2024-2028.

2406 La Brévine, le 28 mars 2024

SECRETARIAT COMMUNAL